ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BIO REACTION SYSTEM

➢ Description du dispositif

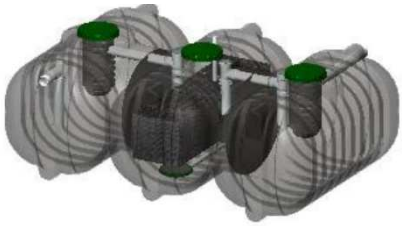

BIO REACTION SYSTEM est une microstation à culture fixées constituée soit d'une seule cuve à 3 compartiments, soit de 3 cuves comprenant :
- un décanteur primaire dans lequel s'accumulent les boues,
- un réacteur biologique (traitement des effluents grâce à l'oxygène),
- un décanteur secondaire.

Les cuves sont en PEHD.

➢ Entretien et maintenance du système

L'entretien du système d'assainissement non collectif est important pour lui garantir une durée de vie optimale et éviter tout dysfonctionnement ou panne.

Les conditions d'entretien et de maintenance de votre installation sont présentées de manière détaillée dans le **guide utilisateur** qui vous a été remis par votre installateur.

Vidange des boues →

Lorsque la hauteur de boues dépasse 30% du volume utile du décanteur primaire**, environ tous les ans.**

Contactez votre SPANC s'il dispose d'un service d'entretien
OU BIEN contactez un vidangeur de votre choix.

Un décanteur non vidangé risque de provoquer un entrainement de particules dans le rejet (mauvaise qualité du rejet) et un colmatage prématuré du système d'évacuation des effluents.

Entretien et maintenance de la filière →

Vérifier très régulièrement la bonne marche du surpresseur (voyant lumineux, bruit de fonctionnement perceptible). S'assurer du bon écoulement des eaux traitées et regarder l'aspect visuel du rejet.

- **Tous les 3 à 4 mois :** Nettoyer le filtre à air
- **Remplacement des pièces d'usure :** membranes d'aération tous les 8 ans environ, surpresseur tous les 5 ans

SI VOUS SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE DISPOSITIF, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE INSTALLATEUR (COUT : 150 €/ AN)

➢ Conseils et recommandations

Il est conseillé de surveiller régulièrement l'ensemble des équipements. Cette simple surveillance visuelle, qui prend 10 minutes, permet de vérifier le bon fonctionnement de votre filière et de détecter très rapidement un dysfonctionnement ou une panne. **Un contrat annuel d'entretien et de maintenance est recommandé.**
Vérifiez le bon écoulement des effluents, l'absence d'eaux stagnantes et le bon fonctionnement du bullage dans la cuve de traitement. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'odeurs anormales. Contrôlez l'aspect visuel du rejet ; un rejet trouble ou contenant beaucoup de particules en suspension peut être le signe d'un dysfonctionnement.

Pour vous aider :

- Si vous souhaitez souscrire à un contrat de maintenance de votre dispositif, renseignez-vous auprès de votre installateur.
- Si vous constatez des dysfonctionnements de votre assainissement individuel, contactez votre installateur.
- Pour tout renseignement sur votre filière ou sur les conditions de son entretien et sa maintenance. contactez votre S.P.A.N.C

ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ATLANTIQUES
ATANC 64

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

CARNET D'ENTRETIEN

Vidange des boues

Date de la vidange	Prestataire

Pensez à garder le bon de vidange qui vous sera fourni par le prestataire, il vous sera demandé par le SPANC lors du contrôle de l'installation

Entretien du système

Date de l'intervention	Opérations effectuées

Observations

……
……
……
……
……